

Bâtiments scolaires : les 7 questions clés

Christian CARPENTIER

La répartition de l'enveloppe de 230 millions d'euros issue du fonds de relance européen et destinée à la rénovation des bâtiments scolaires aura fait couler beaucoup d'encre. Et entraîné des débats dont les arguments étaient souvent infondés. Démêlons le vrai du faux, en nous posant les 7 questions clés de ce très important dossier.

Pourquoi appliquer une clé de répartition ?

Parce que c'est le meilleur moyen d'aboutir au seul résultat qui compte : mettre toutes les écoles sur pied d'égalité. Parents, membres des PO, directions et enseignants payent leurs impôts de la même façon. Il serait incorrect que tous n'en perçoivent pas les fruits de manière identique, au travers du financement public qui est ici l'enjeu du débat.

La coexistence de trois grands réseaux d'enseignement – celui du libre, des communes et provinces et de WBE – est un héritage de l'histoire de notre pays. Elle permet d'offrir à chaque enfant en âge de scolarité obligatoire l'enseignement de qualité dont il a besoin. À charge pour les pouvoirs publics d'y consacrer les moyens de façon juste et équilibrée. Dans ce cadre, l'égalité de traitement entre tous les enfants doit rester le fil conducteur absolu.

1

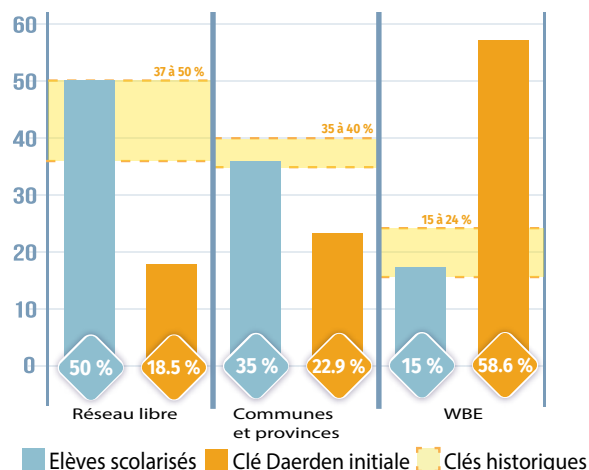
Pourquoi la façon de répartir ces fonds européens aura-t-elle provoqué autant de débats ?

Parce que la première répartition mise sur la table par le ministre francophone du Budget Frédéric DAERDEN (PS) était profondément injuste. Le réseau libre scolarise 50% des élèves, contre 35% dans celui des communes et provinces et 15% dans celui de WBE.

Or, la clé DAERDEN initiale leur octroyait respectivement 18,5%, 22,9% et 58,6% des moyens.

C'était du jamais vu, ces trente dernières années. Pour le réseau libre, les moyens octroyés ont toujours oscillé entre 37% et 50% des moyens disponibles, selon les dossiers. Pour WBE, cela a varié entre 15% et 24%. Et pour les communes et provinces entre 35% et 40%. S'écarter de ces grands équilibres historiques revenait à rompre le consensus qui a permis d'assurer à chacun son juste dû.

Le 8 avril dernier, le gouvernement a finalement décidé une adaptation de son projet initial (voir à ce sujet l'édito d'Etienne Michel en page 3).



Le réseau libre étant propriétaire de ses bâtiments, ne serait-il pas juste qu'il en assume aussi l'entretien ?

C'est une fausse bonne question. Les bâtiments de l'enseignement libre rendent possible l'organisation d'une partie très importante de la mission d'enseignement. Même chose pour les communes et provinces, qui rassemblent avec le libre, rappelons-le, 85% de l'offre totale d'enseignement. Sans cela, ce sont des milliards d'euros que la Communauté française devrait consacrer à la construction de nouvelles écoles. De l'argent dont elle ne dispose tout simplement pas. Tout ce que les pouvoirs organisateurs demandent en échange, c'est qu'on les aide à entretenir ces biens dont l'état se dégrade naturellement au fil du temps, et à les mettre aux normes lorsque celles-ci évoluent. C'est le cas ici, puisque toutes les écoles devront atteindre la neutralité carbone d'ici 2035 (en Wallonie) ou 2040 (à Bruxelles). Un objectif dont une étude évalue le coût à entre 4,5 et 6 milliards d'euros !

Qui plus est, si on veut jouer sur les mots, la Communauté française n'est pas non plus propriétaire des bâtiments de WBE. La plupart sont détenus par des structures immobilières gérées... par la Région wallonne.

3



© Ecole fondamentale Jean 23 Parmentier Woluwe-St-Pierre

4

Donner de l'argent à des propriétaires privés de bâtiments, n'est-ce pas prendre un risque ?

Non, parce que c'est entouré de normes très contraignantes. Par exemple, pour bénéficier des subventions du PPT (programme prioritaire de travaux), le pouvoir organisateur doit disposer d'un droit réel (un « bail emphytéotique ») d'encore minimum 30 ans. Pour les emprunts couverts par le fonds de garantie, ce même bail doit couvrir toute la durée de l'emprunt, augmentée de 10 ans. Et en cas d'aliénation avant terme, des obligations de remboursement sont prévues. Tout cela est légitime et sain, en garantissant un contrôle de l'utilisation de l'argent public.

Le financement des écoles est-il totalement déséquilibré en Communauté française ?

5

Au global, non. Sur les 6,4 milliards d'euros que la Communauté française consacre chaque année à l'enseignement obligatoire, le réseau libre en perçoit un peu moins de la moitié. Mais le calcul est trompeur, car 85% de ce budget est consacré aux traitements où le principe d'égalité entre réseaux est beaucoup mieux respecté. C'est sur les 15% restants que les inégalités sont encore trop souvent flagrantes. Or, ils concernent les subventions de fonctionnement et le financement des bâtiments.

Le libre manquerait-il de projets ?

6

Certainement pas. Nous avons 524 projets en cours de préparation. Leur coût total avoisine 270 millions d'euros. Dans trois cas sur quatre, ils comprennent une importante composante d'isolation énergétique respectant les exigences du plan de relance européen.

Pourquoi ne pas simplifier les choses en créant un seul réseau unique ?

C'est un slogan qui n'a aucun sens. Aucun des trois grands réseaux n'a les moyens de racheter les bâtiments des deux autres, ou d'augmenter son offre de places dans ses écoles à due concurrence. Le décret inscriptions qui continue à priver certains élèves de l'école de leur choix le démontre à suffisance à chaque rentrée des classes.

Il ne s'agit pas d'évoluer vers un réseau unique, mais vers un régime de financement unique et on est encore loin du compte. Rien qu'en matière de subventions de fonctionnement, la Cour constitutionnelle oblige d'ailleurs la Communauté française, d'ici 2023, à accorder au réseau libre 75% des moyens qu'il consacre à WBE, contre 50% à peine aujourd'hui. Pour le dire autrement : quand l'officiel reçoit 100 euros pour un élève, le libre en reçoit actuellement 50, et cela doit monter à au moins 75. C'est dire s'il reste du chemin à parcourir...

7